

Le 27/06/08

Union  
Syndicale  
**Solidaires**

## INFORMATION AUX SALARIES

**Réunion des délégués du personnel du 18 Juin 2008**

### Questions

#### Production/ Distribution

Pouvez-vous renseigner les salariés CDD, lors de leur départ, au sujet du fonctionnement de l'intéressement et de la participation ?

L'info existe déjà lors de la remise du solde de tout compte. Mais si le besoin se fait sentir ils peuvent se rediriger vers les R.H.

Nous demandons la réévaluation de la prime de transport suite à la forte augmentation des prix des carburants ?

La prime était de 2,2% en janvier. Il n'est pas possible de se positionner sur l'augmentation du pétrole. De plus cela pourrait être considéré comme un avantage en nature par l'URSSAF.

Est-il interdit de s'asseoir lors d'un arrêt des lignes détail à la distribution ?

Il est interdit de s'asseoir sur les roues. Il

faut demander des sièges.

Il serait bon de tenir compte des difficultés que peut rencontrer un salarié au statut coto-rep sur son poste de travail à tous niveaux de la hiérarchie (certaines remarques injustifiées, voir déplacées, sont mal ve-



nues).

Ces remarques faites à la personne concernée sont relatives à des retards répétés qui n'ont rien à voir avec son handicap mais relèvent plutôt de l'organisation personnelle.

C'est une personne qui utilise son handicap pour excuser des retards.

Si des salariés rencontrent des problèmes, ils doivent en parler au médecin du travail.

Certains jours, la file d'attente particulièrement longue au restaurant d'entreprise génère des retards pour les salariés de la distribution. Peut-on regarder une organisation afin d'améliorer les choses ?

Non. Nous ne pouvons pas changer l'organisation de la distribution.

Avez-vous au RH un document permettant d'expliquer chaque ligne d'un bulletin de paie ?

Oui.

Avez-vous répondu à tous les C.V. déposés par les enfants du personnel ?

Oui. Nous n'avons pas pu satisfaire toutes les demandes. Il y a beaucoup plus de personnes en vacances au mois d'août qu'en juillet.

**Les élus Sud**